

SERVITUDE RADIOÉLECTRIQUE

Protection des centres radioélectriques
et des faisceaux hertziens

 Zone de servitudes
(protection contre les obstacles)

 Zone de protection
contre les perturbations
électromagnétiques



Centre radioélectrique

 Faisceau hertzien

Servitude de passage
(faisceau hertzien)

Servitude de protection
contre les perturbations
électromagnétiques



Dans ces zones, certaines activités
ou constructions peuvent être :

- interdites
- soumises à autorisation
- ou faire l'objet de restrictions



Ces servitudes ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement
des réseaux radioélectriques et d'éviter les perturbations
électromagnétiques ou les obstacles aux ondes hertziennes.



TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code des postes et des communications électroniques
et réglementation en vigueur